

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

<b>Nbre de conseillers</b>	L'an deux mil vingt, le 12 décembre à 9 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni dans la salle polyvalente sans public avec retransmission en direct, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid19 et pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis Ragon, Maire,
Présents : 14	
Votants : 17	
<b>Date de Convocation</b>	
07/12/2020	
<b>Date d'affichage</b>	
07/12/2020	<b><u>Etaient présents</u></b> : Mrs Jean-Louis Ragon, David Michel, Mme Séverine Almonecil-Paulet, Mr Laurent Savouret, Mme Sandrine Hery, Mr Alex Joseph Rago, Mme Nadège Doublet, Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mmes Mickaële Cabaret, Frédérique Fileppi, Nathalie Bougard, Carole Delfour-Goupil, Stéphanie Fiquet Martinez, Mr Nicolas Sprenger,
	<b><u>Absents excusés représentés</u></b> : Mme Katia Bonnefoy pouvoir donné à Mr Jean-louis RAGON, Mr Thomas Viet pouvoir donné à Mr Ernesto Vieira Rodrigues, Mr Fabrice Tupinier pouvoir donné à Mr Laurent Savouret,
	<b><u>Absents</u></b> : Mme Monique Gastellu, Mr Arnaud Geurts,
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mme Nadège Doublet

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** commence la séance en demandant aux élus d'avoir l'obligeance d'éteindre leur téléphone portable.

**Monsieur le Maire** transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 2, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 0, le nombre de demandeur d'emploi : 123 au 15 novembre 2020.

**Points à retirer de l'ordre du jour**

**Monsieur le Maire** informe qu'il convient de retirer un point inscrit à l'ordre du jour n'ayant pas réceptionné l'avis des domaines.

. Vente d'une bande de terrain.

Ce point sera inscrit à un prochain ordre du jour.

**Point à ajouter à l'ordre du jour**

**Monsieur le Maire** informe que suite au remboursement des locations de salles qui n'ont pas eu lieu depuis la pandémie, et aux nombreux étudiants qui ont déposé une demande

d'aide au transport, la somme inscrite à l'article 6713 du budget n'est pas suffisante, il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour lequel est le suivant :

. Décision modificative

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### Décision modificative

**Monsieur le Maire** expose que suite à la pandémie du Covid 19, les locations de salles ont été suspendues, ce qui représente une perte sèche à ce jour pour la Commune de 4.200,00 euros pour la location de la salle polyvalente, 120,00 euros de prêt de matériel et 100,00 euros de location de la salle communale. Une partie de ces sommes s'impute au même chapitre que le versement de la contribution locale étudiante.

Il convient donc, en section de fonctionnement, d'augmenter l'article 6713 de 3.262,50 euros et de diminuer l'article 6226 de 3.262,50 euros

**Madame Carole Delfour-Goupil** conseillère municipale demande si c'était prévu au budget ?

**Monsieur le Maire** répond que oui

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

### Pour information : Salle Polyvalente

**Monsieur le Maire** indique avoir réceptionné une nouvelle demande de la personne qui a loué la salle polyvalente pour le 31 décembre 2020. Cette dernière avait précédemment demandé un report de la location au 31 décembre 2021 sans augmentation de tarif, ce qui avait été accordé par le Conseil Municipal, et maintenant elle demande le remboursement.

**Madame Frédérique Fileppi** conseillère municipale intègre la séance à 9h34.

**Madame Sandrine Hery** conseillère municipale, demande si la personne a versé des arrhes ou a payé la totalité ?

**Monsieur Ernesto Vieira Rodrigues** conseiller municipal répond que la personne demande le remboursement car la soirée était payante et certains se sont rétractés. Il rappelle qu'il est interdit de sous-louer la salle ou de faire payer les participants.

**Monsieur Nicolas Sprenger** conseiller municipal intervient et indique que si les autres locations ont été remboursées, il faut également rembourser celle-là.

**Madame Carole Delfour-Goupil** rajoute qu'il serait préférable de rembourser car il y aurait eu des soucis puisque la soirée était payante.

### DETR 2021

**Monsieur le Maire** indique que cette année il n'y a pas de limitation de nombre de dossier, il est prévu de déposer trois dossiers et de rajouter pour le conseil de janvier 2021 une demande de DETR pour un défibrillateur.

**Monsieur Nicolas Sprenger** demande s'il n'y a pas d'autres projets plus importants à prévoir ?

**Monsieur le Maire** répond qu'il a eu quelques mauvaises surprises concernant la construction du Centre de Loisirs et comment prévoir de payer les nouveaux projets ? Il ne faut pas endetter encore plus la commune.

**Monsieur Laurent Savouret** conseiller municipal indique que tant que le Centre de Loisirs n'est pas achevé, il n'y aura pas de grand projet.

## **DETR 2021 – Demande de subvention dans le cadre de l'acquisition d'un columbarium.**

**Monsieur le Maire** expose qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau columbarium afin d'avoir des emplacements disponibles ; cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, dans la catégorie 7 – Aménagements divers et travaux de sécurité, d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux.

Il est proposé d'approuver le programme d'acquisition d'un nouveau columbarium, de retenir le devis de l'entreprise MUNIER pour un montant H.T. de 31.089,26 euros (soit 37.307,11 T.T.C.) et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80 % du coût H.T. des travaux, Il resterait à la charge de la commune un montant T.T.TC d'environ 7.900 euros

**Monsieur Nicolas Sprenger** questionne s'il y a des demandes ?

**Monsieur le Maire** répond qu'il y en a de plus en plus et à ce jour il ne reste que 2 cases disponibles.

**Madame Carole Delfour-Goupil** rajoute qu'une case coute moins chère que de louer un caveau.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité

## **DETR 2021 – Demande de subvention dans le cadre de l'extension de la vidéoprotection.**

**Monsieur David Michel conseiller municipal** expose qu'il est sollicité sous réquisition par les gendarmes pour visualiser les images des caméras et qu'il est nécessaire d'étendre le réseau de la vidéoprotection par l'acquisition de 10 caméras sur 5 sites différents ; cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, dans la catégorie 7 – Aménagements divers et travaux de sécurité, d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux.

Il est proposé d'approuver le programme d'extension du réseau de la vidéoprotection par l'acquisition de 10 caméras, de retenir les 5 devis de la société EIFFAGE d'un montant total H.T. de 55.795,40 euros (soit 66.954,48 T.T.C.), et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80 % du coût H.T. des travaux,

Il resterait à la charge de la commune un montant T.T.C. d'environ 13.390,00 euros.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

## **DETR 2021 – Demande de subvention dans le cadre de travaux de ravalement de l'Eglise.**

**Monsieur le Maire** expose qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de ravalement de la façade de l'Eglise ; cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux, dans la catégorie 4 – Bâtiments publics, d'un taux maximum de 80 % du coût HT des travaux.

Il est proposé d'approuver le programme de travaux de ravalement de la façade de l'Eglise, de retenir le devis de la société TILLIET MORGAN d'un montant H.T. de 32.390,82 euros (soit 38.868,98 T.T.C), et de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux correspondant à un taux de 80% du coût H.T. des travaux,

**Monsieur Nicolas Sprenger** demande s'il y a eu un appel d'offre ?

**Monsieur Le Maire** répond que c'est la même société qui a commencé le ravalement de l'Eglise, ce qui permet d'avoir une continuité dans les différentes phases de ravalement. Et c'est le plus concurrent au niveau tarif.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Communauté de communes Plaines et Monts de France – Rapport d'activité 2019.**

**Monsieur le Maire** expose que le rapport annuel d'activité 2019 de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France a été approuvé par l'assemblée délibérante du conseil communautaire en date du 03 novembre 2020 ; que ce rapport annuel doit être présenté au conseil municipal et qu'il est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.cc-pmf.fr/fr/deliberations>.

Monsieur le Maire indique que le rapport a été adressé par mail à tous les conseillers municipaux.

Ce point est à titre informatif et il n'est pas à voter.

### **SDESM – Travaux concernant le réseau éclairage public programme 2021.**

**Monsieur le Maire** expose que la commune d'Oisery est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) et que deux projets ont été proposés pour l'éclairage de la sente du Pont de Pencheret :

- Le premier qui consiste à installer 12 lampadaires avec tranchée, tirage de fil... pour un montant H.T. de 42.257,00 euros et subventionné à hauteur de 10.276,00 euros.
- Le deuxième à installer 9 mâts d'éclairage autonome type solaire pour un montant H.T. de 34.639,00 euros subventionnés à hauteur de 17.320,00 euros, ces lampadaires sont programmables avec une baisse de luminosité.

**Monsieur Nicolas Sprenger** : Peut-on obtenir d'autres subventions ?

**Monsieur le Maire** : répond négativement car on a un contrat avec le SDEMS.

Il est proposé de retenir le deuxième projet.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **Question Diverses**

Lampadaires :

**Monsieur Nicolas Sprenger** : demande si l'installation d'un lampadaire est prévue rue quicampoix au niveau du 30 ter ?

**Monsieur le maire** répond qu'il faut en discuter et indique qu'il souhaite changer les têtes des lampadaires du clos hildevert qui consomment beaucoup.

**Madame Carole Delfour** précise qu'en plus elles claquent.

**Monsieur le Maire** rajoute que les led ou le solaire consomment moins, à terme la commune fera des économies.

## Réunion de travail :

**Madame Carole Delfour** demande si leur équipe peut participer aux réunions de travail et avoir un calendrier des prochains conseils.

**Monsieur le Maire** répond que le calendrier est fait et il va le communiquer, il prend note de la demande de participation aux réunions préparatoires.

## Ecole :

**Madame Stéphanie Fiquet Martinez** conseillère municipale demande s'il est possible au niveau du nouvel accès, l'entrée de l'école du côté stade, de mettre des dalles pour éviter de marcher dans la boue ? Et s'il est possible de changer les horaires d'ouverture de ce nouvel accès à l'école car 8h35, c'est trop proche de 8h40, heure d'ouverture du collège.

**Monsieur le Maire** répond qu'un chemin d'accès en grave a été aménagé du côté du centre de loisirs, et rappelle qu'un protocole sanitaire est à respecter.

**Madame Séverine Almonecil Paulet** conseillère municipale rajoute qu'une rentrée échelonnée est requise dans le protocole sanitaire lié à la COVID, pour permettre un passage des enfants aux toilettes et à la désinfection des mains.

**Monsieur Nicolas Sprenger** demande si la barrière est toujours fermée côté stade et quelle est son utilité ?

**Monsieur le Maire** répond que cette barrière doit empêcher l'entrée des voitures et des caravanes sur le stade.

**Monsieur Nicolas Sprenger** demande s'il est possible de mettre au niveau des marches côté chantier une planche pour les poussettes

**Monsieur le Maire** répond qu'il va voir ce point rapidement.

**Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 55.